

11 août 2026

L'honorable Evan Solomon, député
Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Édifice C.D. Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5, Canada

Objet: Renforcement des mesures de protection normalisées en matière d'intelligence artificielle pour protéger les Canadiens

Monsieur le Ministre Solomon,

Au nom de l'Institut des auditeurs internes (IIA), l'association professionnelle internationale qui représente plus de 265 000 membres à travers le monde, dont plus de 8 200 au Canada, je vous écris pour vous faire part du point de vue de l'IIA sur la Stratégie nationale sur l'intelligence artificielle récemment publiée : L'IA pour tous, et pour recommander une mesure de gouvernance qui appuierait la mise en œuvre de son premier pilier.

Bien que l'intelligence artificielle (IA) puisse engendrer d'importants avantages économiques et sociaux, l'IIA estime qu'il est essentiel que les gouvernements établissent des mesures de protection claires, proportionnées et efficaces pour soutenir le développement et l'utilisation des technologies émergentes. Le premier pilier de l'IA pour tous reconnaît cet impératif politique et stipule notamment :

Pour bâtir une IA digne de confiance et fiable, il faut privilégier une approche axée sur la sécurité et fondée sur le droit. De nombreux Canadiens s'inquiètent des répercussions que l'IA pourrait avoir sur leur vie privée, l'équité et leur sécurité.»

« La nécessité de mesures de protection efficaces en matière d'IA ne se limite pas au secteur privé.» Le gouvernement du Canada doit également reconnaître l'importance d'établir de solides processus de contrôle interne et de gestion des risques afin de protéger les contribuables canadiens contre les menaces et les risques émergents liés à l'IA.

Par conséquent, alors que le gouvernement élabore les politiques nécessaires à la mise en œuvre des principes énoncés dans le document « L'IA pour tous » – plus particulièrement en ce qui concerne le pilier 1 –, l'IIA recommande l'établissement d'une directive pangouvernementale sur la vérification interne en matière d'intelligence artificielle. La mise en œuvre d'une approche pangouvernementale cohérente en matière d'assurance indépendante sur les technologies d'IA renforcera la gouvernance, favorisera la collaboration entre les organisations et contribuera à garantir que la surveillance réglementaire demeure équilibrée, efficace et axée sur les risques.

Une directive sur la vérification interne en matière d'intelligence artificielle fournirait aux ministères et organismes fédéraux qui déploient des systèmes d'IA un cadre uniforme pour :

- Identifier, évaluer et atténuer les risques liés à l'IA.
- Concevoir, mettre en œuvre et maintenir des contrôles internes efficaces sur les systèmes d'IA et leur utilisation.

- Obtenir une assurance indépendante sur l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle de l'IA.
- Promouvoir la transparence, la responsabilisation et la confiance du public dans l'utilisation responsable de l'IA.

De plus, l'IIA estime que la directive proposée complèterait la politique actuelle du gouvernement du Canada en matière d'audit interne en établissant des attentes spécifiques à la gouvernance, à la gestion des risques et à l'assurance des systèmes d'intelligence artificielle.

Une fonction d'audit interne fonctionnant conformément au Cadre international des pratiques professionnelles (CIPP) de l'IIA fournit une assurance indépendante et objective sur la gouvernance, la gestion des risques et les processus de contrôle interne d'une organisation, y compris ceux liés à l'IA.

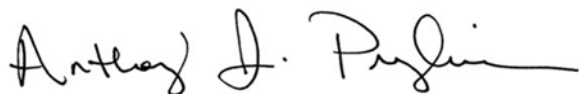
Puisque l'audit interne fonctionne indépendamment de la direction, relève directement de l'organe de direction et possède une connaissance approfondie des activités et du profil de risque de l'organisation, il est particulièrement bien placé pour évaluer les cadres de gouvernance et de contrôle de l'IA. Cela permet aux auditeurs internes de fournir une assurance pratique et basée sur les risques, ce qui renforce la transparence, la responsabilisation et la prise de décisions éclairées.

Alors que le gouvernement élabore des mesures législatives et politiques pour soutenir le développement, le déploiement et l'utilisation responsables des systèmes d'IA, l'IIA est prête à mettre son expertise à contribution pour promouvoir la transparence et la responsabilisation.

L'IIA serait heureuse d'entamer un dialogue afin de discuter de la façon dont l'audit interne peut soutenir les objectifs du pilier 1 et contribuer à un cadre de gouvernance qui favorise l'innovation tout en protégeant les Canadiens.

Pour toute question ou pour en discuter davantage, n'hésitez pas à communiquer avec Ryan Singh, Directeur d'advocacy (Canada), à l'adresse Ryan.Singh@TheIIA.org.

Cordialement,



Anthony J. Pugliese, CIA, CPA, CGMA, CITP
Président et directeur général
L'Institut des auditeurs internes